



Orléans, lundi 6 mars 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rectorat

Cabinet du recteur

Contact Presse

**Julien Guiller**

Chargé de communication et  
des relations presse

T : 02 38 79 45 96

P : 06 42 71 75 05

communication  
@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne  
45043 Orléans Cedex 1

### De nouvelles formations en phase avec les métiers de demain

L'annonce ce lundi 6 mars 2017 par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem, de la création pour la rentrée 2017 de 500 nouvelles formations en alternance correspondant aux métiers de demain marque la volonté du gouvernement et des Régions d'adapter la voie professionnelle aux évolutions du monde du travail et aux métiers de demain, dans les secteurs les plus porteurs en termes d'emploi pour les années à venir.

La France compte aujourd'hui 1 600 lycées professionnels qui forment chaque année près de 700 000 jeunes en alternance à plus de 100 métiers professionnels d'ouvriers, de techniciens, d'employés dont le pays a besoin, tant dans le secteur industriel que le secteur tertiaire. Trois mois après leur sortie du système éducatif, 67 % des jeunes bacheliers professionnels sont en emploi (données Céreq- Enquête génération), les autres jeunes poursuivant, pour la plupart, leurs études vers le BTS.

**À la rentrée 2017, en s'appuyant sur les recrutements nécessaires des 1 000 enseignants spécialisés dans ces domaines, l'éducation nationale créera 500 nouvelles formations en alternance dans les lycées professionnels, dans les secteurs identifiés comme porteurs pour les jeunes.** Pour cela, elle se base au niveau national sur l'étude de France Stratégie « Les métiers en 2022 », et au niveau régional sur les études produites par les Régions sur l'évolution et les mutations économiques à l'échelle territoriale.

Plus d'une formation sur cinq est prévue par apprentissage ou en parcours mixte scolaire/apprentissage. Près de 70% de ces formations sont des certifications diplômantes préparées en lycée professionnel dans le cadre d'un CAP, d'un bac pro et d'un BTS. Elles sont complétées par des formations non diplômantes constituant une réponse souple et bien adaptée à un besoin de spécialisation ou de formation à un métier connexe.



Les ouvertures de formations témoignent à la fois :

- **de la prise en compte des besoins particuliers de chaque territoire**, liés aux caractéristiques du tissu économique ou de l'offre de formation existante, aux priorités régionales de développement répondant à des besoins précis de certains bassins d'emploi ;
- de l'émergence sur l'ensemble du territoire des **compétences nouvelles ou de nouveaux métiers** ;
- **de la prise en compte des métiers en tension** dans de nombreuses régions.

2/2

Retrouvez en annexe la mise en œuvre du plan 500 formation dans l'académie d'Orléans-Tours.